



**SAINT-MÉLOIR DES ONDES**

**ARRETE MUNICIPAL règlementant  
le stationnement des véhicules  
dans le secteur de Château-Richeux et des Nielles**

**LE MAIRE de la Commune de Saint-Méloir des Ondes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2, L2213-1, L2213-2, L2213-4, et suivants relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

**Considérant** que le secteur de Château-Richeux et des Nielles, situé à Saint-Méloir des Ondes, est une zone sensible, classée Loi Littoral et Natura 2000,

**Considérant** qu'il convient de préserver la qualité des eaux littorales et conchylicoles dans ces secteurs,

**Considérant** que le stationnement dans ces secteurs de camping-cars, véhicules aménagés et caravanes a engendré une nombreuse présence de déchets de tout type (*déchets ménagers, emballages, papiers, etc...*) à cet endroit, notamment à l'issue des nuits passées sur place,

**Considérant** que ces déchets constituent un trouble à l'hygiène tout à proximité de la zone conchylicole et qu'il apparaît nécessaire de règlementer le stationnement de ce type de véhicules dans ces zones,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

**Le stationnement des camping-cars, des véhicules aménagés et des caravanes est interdit aux lieux-dits « Les Nielles » et « Digue de Château-Richeux » jusqu'à son intersection avec la voie communale n°9 à Saint-Méloir des Ondes, entre 18h00 et 8h00.**

**ARTICLE 2 –** La signalisation d'interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 –** Cet arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours administratif auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 –** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Saint-Méloir des Ondes, le 16 février 2022*

**Le Maire,  
Dominique de LA PORTBARRÉ**

**Mairie**

35350 Saint-Méloir des Ondes

TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : [accueil@smdo35.fr](mailto:accueil@smdo35.fr)

[www.saintmeloirdesondes.fr](http://www.saintmeloirdesondes.fr)

